



GEOMETRES-EXPERTS  
Assermentés

&

EXPERTS IMMOBILIERS  
Agréés



16 avenue Reine Astrid  
B-1300 Wavre



010 / 45 10 05



info@expertsnicolai.be



www.expertsnicolai.be

## ORDRE DE MISSION DEMANDE ENCADREMENT / CONSTAT TECHNIQUE

DEMANDEUR : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel Officiel :

(Numéro National ou TVA si assujetti : .....

**Charge(nt)** irrévocablement le « Bureau d'Expertises Nicolai & Associés srl » dont les bureaux sont établis à Wavre, Avenue Reine Astrid 16, représenté par son Administrateur, Monsieur Michaël Nicolai, Géomètre-Expert Immobilier, légalement assermenté près le Tribunal de Première Instance de Nivelles, (ou tout collaborateur désigné pour le représenter)

- Type de la mission :**    **EXPERTISE (type):**
- ( ) Constat et Avis technique sur place sans rapport
  - ( ) Constat & Avis technique avec courrier circonstancié
  - ( ) Constat technique + Détection trouble humidité + courrier  
Avec détecteur ou thermographie, avis circonstancié et courrier pour faire valoir ce que de droit (trouble de jouissance, défaut d'exécution,...)
  - ( ) Encadrement (pré) ou Réception Provisoire d'immeuble
  - ( ) Etat des lieux Avant-travaux Immeuble / voirie (PDF)
  - ( ) Récolement après-travaux Immeuble / voirie (PDF)
  - ( ) Autre : .....

(Cocher)  
**Date visite souhaitée: le** .....

**Immeuble situé à** : .....

**Coût de la mission :**    **Forfait / Provision de :** ..... **TVAC 21%** (Tarif voir verso)

Le mode de calcul des honoraires et frais sont considérés comme parfaitement compris et acceptés ainsi que les conditions d'exécution de la mission. Les honoraires et frais sont payables avant le démarrage des constats et leur exigibilité n'est pas conditionnée par l'approbation du rapport final de l'expert (indépendance). En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance, nous vous enverrons un premier rappel gratuit. Si vous ne payez pas dans le délai de paiement stipulé dans le premier rappel, vous serez redevable d'intérêts de retard, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et d'une indemnité forfaitaire calculée comme suit : 20 EUR si le solde dû est inférieur ou égal à 150 EUR ; 30 EUR majorés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 EUR et 500 EUR, si le solde dû se situe entre 150,01 EUR et 500 EUR ; 65 EUR majorés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 EUR, avec un maximum de 2 000 EUR, si le solde dû est supérieur à 500 EUR. Si le coût de la mission confiée est supporté par plusieurs clients et /ou en cas de non-paiement partiel de la mission, ce, quel que soit la partie défaillante, l'expert se réserve le droit de retenir les pièces confiées et ses travaux. Conformément aux dispositions du formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles dont il reconnaît avoir pris connaissance, le(s) client(s) autorise(nt) la Srl Bureau d'expertises Nicolai & Associés à faire usage de ses données personnelles ainsi que des photos prises pour illustrer les activités du bureau notamment sur brochure, sur internet ou de procurer des informations à sa clientèle. Le(s) client(s) reconnaît avoir pris connaissance de la fiche d'information de l'entreprise ainsi qu'avoir reçu toutes les informations relatives avant la signature du présent ordre de mission. Le mode de communication est le courriel et documents au format PDF. Pour tout litige, quelle qu'en soit leur nature, les tribunaux de l'arrondissement du Brabant Wallon seront compétents.

**Clause légale : Droit de rétractation** (Ordre de mission approuvé en dehors de nos bureaux au sens art. 1.8,15° du Code de droit économique)

**Le consommateur a le droit de notifier à l'entreprise qu'il renonce à l'achat, sans pénalités et sans indication de motif, dans les 14 jours calendriers à dater du lendemain du jour de la livraison du bien ou de la conclusion du contrat de service.**

Par dérogation et invoquant l'urgence, le client demande formellement à l'expert d'entamer de sa mission au plus vite. Il reconnaît avoir été averti qu'il perd son droit de rétractation lorsque la mission de l'expert est achevée. En cas de rétractation an cours de la mission, le client accepte d'acquitter un défraiement forfaitaire de 70% du montant fixé. Le formulaire de rétractation est disponible sur le site internet du bureau ou du SPF Economie.

Fait à ....., le ....., avec un exemplaire remis pour chaque partie.

Signature(s) pour confirmation :

*Le client,*



**NOS SPECIALISATIONS**

Estimations immobilières - Réceptions Provisoires  
Etats des Lieux Locatifs / Avant-Travaux / Acquisitifs  
Constats Techniques – Permis de Location  
Expertises Judiciaires & Fiscales



**SIÈGE SOCIAL (sur RDV uniquement)**

Bureau d'Expertises NICOLAI & Associés srl  
Siège Social : Av. Seigneurie de Walhain n°12 – B1300 Wavre  
TVA : BE.0469.808.612 - IBAN : BE71 3401 8125 7369

Tarifs Indicatifs (sous réserve acceptation mission après vue des lieux par l'expert)

|                  | CONSTAT TECHNIQUE / Encadrement expert - Tarif Global  | HTVA            | TVAC            |
|------------------|--|-----------------|-----------------|
| CT Base          | Intervention / Encadrement technique Expert: Ouverture et préparation de votre dossier, Gestion rendez-vous, 1 Déplacement, Visite expert, Examen et prise de mesures non-destructives |                 |                 |
| CT avis simple   | Encadrement technique - 1er avis et orientation sans rapport   | 200,00 €        | 242,00 €        |
| CT courrier      | Constat technique avec avis technique + courrier circonstancié   | <b>290,00 €</b> | <b>350,90 €</b> |
| CT Humidité      | Constat technique humidité avec détection non destructive et courrie circonstancié   | 350,00 €        | 423,50 €        |
| CT Thermographie | Thermographie / Examen thermographique / investigation multiples: supplément   | 125,00 €        | 151,25 €        |
| CT Complément    | Extension d'investigation / 2ème visite - sur devis - tarif horaire base dépl. Bureau  | 175,00 €        | 211,75 €        |

|                        | RECEPTION PROVISOIRE - Tarif Global   | HTVA            | TVAC                |
|------------------------|---|-----------------|---------------------|
| RP Base                | Encadrement Expert pour votre Pré-réception ou Réception Provisoire: Ouverture et préparation de votre dossier, Gestion rendez-vous, 1 Déplacement, Visite expert, encadrement expert pour vérification travaux, discussions techniques sur place - max 2h sur place. |                 |                     |
| RP sans rapport APPT   | Encadrement Expert pour votre Réception provisoire / Appartement  | <b>195,00 €</b> | <b>235,95 €</b>     |
| RP sans rapport MAISON | Encadrement Expert pour votre Réception provisoire - Maison unifamiliale  | 255,00 €        | 308,55 €            |
| Code                   | Suppléments   |                 |                     |
| RP Contrôle            | Visite de contrôle d'achèvement / Compte-rendu (appartement)  | 200,00 €        | 242,00 €            |
| RP Réduc               | Réduction sur 2ème visite (même immeuble)   |                 | -20%                |
| RP Suivi               | Gestion / question ou suivi technique post rendez-vous - par email  |                 | 50 € (60,50 € tvac) |
| RP Rapport+            | Supplément pour la rédaction d'un rapport de visite ou réunion bureau   | 150,00 €        | 181,50 €            |

|                      | ETAT DES LIEUX TRAVAUX - Tarif Global   | HTVA            | TVAC            |
|----------------------|---|-----------------|-----------------|
| ELAT Base            | ETAT DES LIEUX AVANT-TRAVAUX :<br>Ouverture et préparation de votre dossier, visite des pièces accessibles & éléments extérieurs demandés sur base du listing riverains et périmètre d'influence déterminé par le client, Constat visuel des éventuels désordres et pathologies apparentes. Dactylographie, photos, Envoi mail (PDF) du procès verbal |                 |                 |
| Récolement Base      | ETAT DES LIEUX APRES-TRAVAUX / Récolement :<br>Ouverture et préparation de votre dossier, récolement / réception observations de griefs dans le périmètre d'influence déterminé par le client, analyse des liens de causalités si prévu, envoi observations au requérant au format PDF / mail.  |                 |                 |
| Elat Maison          | Etat des lieux avant-travaux d'une maison unifamiliale (Intérieur / extérieur)  | <b>290,00 €</b> | <b>350,90 €</b> |
| Elat Appt.           | Etat des lieux avant-travaux d'un appartement unifamilial (Intérieur - hors commun)   | <b>245,00 €</b> | <b>296,45 €</b> |
| Elat Voirie          | Etat des lieux avant-travaux - Partie de Voirie - Base 25 à 50 m  | 150,00 €        | 181,50 €        |
| Elat Partiel Dossier | Etat des lieux partiel : ouverture de dossier   | 50,00 €         | 60,50 €         |
| Elat Façade          | Etat des lieux partiel : Façades à rue uniquement   | 100,00 €        | 121,00 €        |
| Elat avant           | Etat des lieux Partiel : Parties extérieurs et façades (à rue ou visible)   | 150,00 €        | 181,50 €        |
| Etat Faç + pièce     | Etat des lieux Partiel: Pièces coté chantier + façades  | 225,00 €        | 272,25 €        |
| récolement Maison    | Récolement pour une maison unifamilial avec déplacement & analyse expert  | 200,00 €        | 242,00 €        |
| récolement Appt.     | Récolement pour un appartement unifamilial avec déplacement & analyse expert  | 175,00 €        | 211,75 €        |
| Récolement admin.    | Récolement administratif simple par envoi courrier recommandé   | 75,00 €         | 90,75 €         |
| Code                 | Suppléments   |                 |                 |
| Elat Sup. Courrier   | Frais Envoi rapport ou convocation par recommandé (coût postal inclus)  | 25,00 €         | 30,25 €         |
| Elat entité+         | Supplément par entité / appartement distinct  | 100,00 €        | 121,00 €        |
| Elat Façade+         | Supplément façade voisin  | 75,00 €         | 90,75 €         |

Valable au 15.06.2024- Honoraires sous réserve de modifications ultérieures et de confirmation– hors missions judiciaires et préalable

**Extrait des Conditions générales liées aux modalités d'exécution de la mission de l'expert :**

Le contrat ne se forme pas si, préalablement ou sans retard injustifié après la réception de l'acceptation, une partie indique expressément, et non au moyen de conditions générales, qu'elle ne veut pas être liée par un tel contrat. Le contrat prend fin 15 jours après l'envoi du rapport. L'expert se réserve le droit de refuser l'accès aux lieux ou partie des lieux si, par exemple, l'accès ou circulation n'est pas sécurisé (toitures), ou présente des risques de sécurité sérieux. Les constatations de la présente mission se font uniquement visuellement et dans le périmètre d'influence désigné par les parties présentes ou le demandeur ; sous réserve de recherches complémentaires nécessaires pour lesquelles les causes pathologiques et remèdes à apporter ne peuvent être établis ou confirmés sans le démontage de certains éléments ou fouilles dépassant le premier cadre d'investigations visuelles préliminaires. Dans cette hypothèse, l'expert informera le demandeur des investigations au travers de spécialistes spécifiques qu'ils préconisent pour compléter ou écarter les éventuelles causes de dommages pathologiques. Aucun relevé topographique n'est inclus et toute mesure s'inscrit comme étant un ordre de grandeur dans le cadre de la présente mission. Hors relevé topographique ou niveaux. Lors de mission d'encadrement pour d'une (pré)réception provisoire, la mission de l'expert ne consiste qu'à une vue des lieux avec observations et commentaires verbaux de l'expert. Il ne vérifie pas la conformité aux plans / permis d'urbanistique de l'immeuble ou du dossier administratif et se substitue pas à l'architecte qui garde la pleine liberté et responsabilité des choix techniques et validations. La mission de l'expert se termine à la fin de la vue des lieux. Les consignes sanitaires sont imposées par les autorités. L'expert se réserve le droit d'interrompre ou suspendre sa mission s'il estime que ces consignes ne sont pas respectées ou en cas de nécessité, ce, sans devoir sans justifier davantage et sans que cela ne puisse lui être reproché. La Société sera redevable au Client d'une indemnité maximale de 10% de la mission envers le Client en raison de tout préjudice résultant du non-respect de ses obligations pour autant que seul Bex SRL soit responsable.

Les parties ou clients définissent aux travers de leur contrat établi entre elles le caractère contraignant et/ ou contradictoire de la mission de l'expert qui ne pourra être responsable des accords ou modalités définies entre elles. Toutes observations faites à l'expert liées à sa mission, confirmation des coordonnées de chacun, des adresses d'expédition ainsi que des données de facturation se font lors de la visite sur place. Les interventions liées à toutes difficultés anormales d'utilisation d'équipement, d'accès, les locaux, des compteurs situés dans des zones inaccessibles, tout élément non ou mal désignées, sortent des limites d'une mission normale. La responsabilité de l'expert ne pourra être engagée en cas de manipulation d'un équipement défectueux non signalé à celui-ci par écrit.

Le client a été informé des modalités de facturation et du déroulement de missions d'expertises (annexe téléchargeable sur [www.expertsnicolai.be](http://www.expertsnicolai.be))